

La lettre de la régulation

N° 26

SOMMAIRE
1-3 Point théorique
3 Publications
4-6 Annonces

Septembre 1998

ÉDITORIAL

Gérard Duménil et Dominique Lévy nous livrent leur réflexion sur les coûts et avantages du néolibéralisme : un papier en prise directe avec l'actualité, tout en ayant le recul de l'histoire longue et de la théorie économique.

La rédaction de *La Lettre de la Régulation*

POINT THÉORIQUE

COÛTS ET AVANTAGES DU NÉOLIBÉRALISME

GÉRARD DUMENIL⁺, DOMINIQUE LEVY⁺⁺

Le congrès Marx International II aura lieu du 30 septembre au 3 octobre 1998 à l'Université Paris X-Nanterre. La séance plénière de la section économie sera consacrée à la critique du néolibéralisme. Le bref texte qui suit préfigure la contribution que nous présenterons sur ce thème.

1 - La finance au pouvoir : une mise en perspective historique et sociale

Quelle que soit la terminologie utilisée, l'idée que les politiques néolibérales sont une expression du pouvoir de la finance est désormais couramment acceptée à Gauche. De la complexité des phénomènes, émergent en effet un certain nombre de signes non ambigus : hausse des taux d'intérêt, lutte contre l'inflation, prééminence des marchés monétaires et financiers, gouvernement d'entreprise, objectifs déclarés de rentabilité, mépris des plus faibles, etc.

La lecture que nous donnons de ces phénomènes n'est pas originale à ce propos. Mais une fois fait le premier pas, pourquoi refuser le second ? Dénoncer le pouvoir de la finance, c'est entrer dans une logique de classe, c'est prendre pied dans une analyse des rapports de production et des structures de classe des sociétés contemporaines, de leur évolution historique. Ajouter à cela l'idée que ces grandes métamorphoses du capitalisme, telle que celle qui le conduisirent du keynésianisme au néolibéralisme, sont commandées par la survenue de crises structurelles déstabilisant les alliances et les rapports de force entre les classes, c'est entrer dans une problématique ancienne, celle dont Marx avait dessiné les grandes lignes au XIXe siècle. Plus techniquement, il suffira ensuite de soutenir que ces grandes crises ont, d'une manière ou d'une autre, beaucoup à voir avec les mouvements longs de la rentabilité du capital, pour que soit franchi le point de non-retour.

La crise structurelle de la fin du XIXe siècle provoqua une mutation majeure du capitalisme : la séparation de la propriété et de la gestion, doublée d'un renforcement de la perte d'autonomie des travailleurs dans l'atelier. Aux États-Unis, deux termes sont utilisés pour désigner ces événements : l'expression *corporate revolution* renvoie au statut de l'entreprise (la société par actions) et à sa relation à la finance, et *managerial revolution* désigne la constitution des grands états-majors de gestion, de cadres et d'employés, et la nouvelle organisation de la production (tayloriste, fordiste). Pour notre propos du moment, il est

important de souligner que cette crise donna naissance à la grande finance moderne, par opposition aux structures traditionnelles d'une finance axée sur le financement des dépenses publiques. Le développement de cette propriété séparée de la gestion, placée au-dessus des entreprises, devait rapidement déboucher sur une explosion des institutions monétaires et financières du capitalisme : dans les deux premières décennies du siècle, le crédit et la masse de monnaie connurent une expansion formidable, et le marché boursier prit sa forme moderne. Cette évolution confronta très vite une classe de cadres (managers, ingénieurs...) aux propriétaires, non sans quelque émotion : comment garantir le maintien du principe capitaliste fondamental, la maximisation du taux de profit ? Le début du siècle consacra cependant la domination de la finance, en dépit de la montée des cadres et de la vigueur des luttes ouvrières. En particulier, le contrôle du crédit et des mécanismes financiers en général demeurait l'apanage de la finance, les grandes banques agissant, aux États-Unis, comme de véritables banques centrales privées (préoccupées par la stabilité du système financier, ainsi que par celle des prix).

On le sait, c'est la crise de 1929 et l'échec de la finance dans la gestion de la crise, qui déstabilisèrent cet équilibre, ouvrant une nouvelle ère. On parle fréquemment à son propos de *compromis keynésien*. Malgré quelques limitations, ce compromis respectait la libre initiative de la finance en matière de financement des entreprises (d'émissions de titres, de fusions, de distribution des crédits), mais il lui retirait le contrôle de la stabilité du système et de la détermination du niveau général d'activité, et réglementait la mobilité internationale du capital. Ces tâches devenaient l'affaire de l'État, et se trouvaient donc transférées à des cadres du secteur public. Derrière les folles tentatives du premier *New Deal*, c'était pour la finance un moindre mal, mais pourtant un recul jamais véritablement accepté. Cette nouvelle configuration des pouvoirs se doublait d'un compromis des classes dirigeantes vis-à-vis des salariés en général : salaire, protection sociale, droit au travail et droit du travail. On sait comment ces conquêtes furent réalisées. On en connaît également la variété des formes, allant en Europe jusqu'à la prise en charge par l'État de segments du système productif, la planification, les financements privilégiés.

C'est la crise commencée dans les années 1970 qui remit en question le compromis keynésien. La remontée au pouvoir de la finance, préparée de longue date, notamment dans le champ de la finance

⁺ MODEM-CNRS, Université de Paris X-Nanterre, 200, av. de la République, 92000 Nanterre, France. Email: gerard.dumenil@u-paris10.fr.

⁺⁺ CEPREMAP-CNRS, 142, rue du Chevaleret, 75013 Paris, France. Email: dominique.levy@cepremap.cnrs.fr.

La lettre de la régulation est financée grâce aux cotisations des membres de l'Association **Recherche & Régulation** et aux abonnements.

La lettre de la régulation diffuse toute information concernant les publications, séminaires, colloques ou autres activités de recherche en relation avec l'approche de la théorie de la régulation. Ces informations peuvent être adressées soit à Bénédicte Reynaud, Rédacteur en chef de la **lettre de la régulation** : CEPREMAP, 140 rue du Chevaleret, 75013 Paris - Fax : +33 (0)1 44 24 38 57 - e-mail : Benedicte.reynaud@cepremap.cnrs.fr, soit à Robert Boyer:CEPREMAP - e-mail : robert.boyer@cepremap.cnrs.fr. Pour les renseignements concernant l'édition électronique s'adresser à Yves Saillard (e-mail : Yves.Saillard@upmf-grenoble.fr) IREPD BP 47X , 38040 Grenoble Cedex 9 Tel : 33 (0)4 76 82 54 30 - Fax : 33 (0)4 76 82 59 89. ISSN en cours



renvoie au serveur **Lettre de la régulation** <http://www.upmf-grenoble.fr/irepd/docregul.htm>

internationale, se fit à l'occasion de la grande inflation des années 1970. Son point culminant, à la fois très réel et symbolique, fut le changement de politique de 1979 qui privilégia la stabilité des prix, quel qu'en soit le coût en matière de chômage. Ces évolutions furent largement aidées par un mouvement continu d'internationalisation des entreprises.

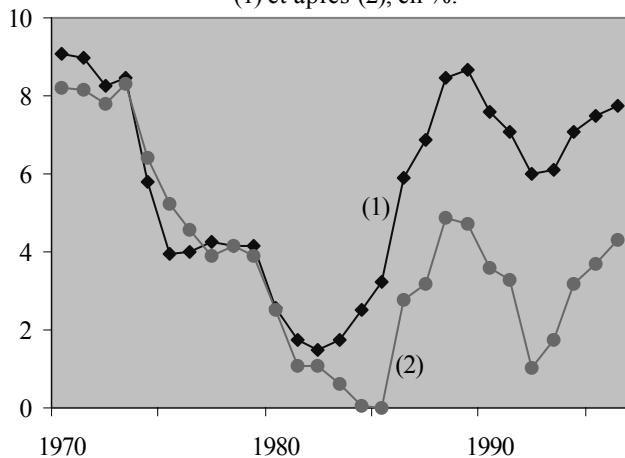
L'analyse des modalités et des étapes de ces évolutions nous intéresse moins ici que la discussion de leur nature : une fraction des classes dominantes, la finance, incarnant directement la propriété capitaliste, reprit le contrôle du système à son avantage, imposant ses normes. Qu'on nous comprenne bien, cependant, la finance ne revint nullement sur la transformation des rapports de production, notamment la séparation de la propriété et de la gestion. C'est de *pouvoir* qu'il s'agit ici, tant dans le gouvernement de l'entreprise (sa finalisation vers le profit et la rémunération du propriétaire) que dans le contrôle de la situation macroéconomique (des politiques ciblées vers la stabilité des prix).

Que fit la finance ? : beaucoup de mal aux autres, beaucoup de bien à elle-même, au moins à court terme, comme on pouvait l'attendre d'une classe dominante peu portée à l'altruisme. On va maintenant l'illustrer schématiquement à l'aide de quelques chiffres, axant la discussion sur le changement de politique monétaire commencé en 1979 aux États-Unis (dont les effets se firent sentir en France un peu plus tardivement, notamment du fait de l'arrivée de la Gauche au pouvoir en 1981).

2 - Le crime et à qui il profite : la violence des chiffres

La hausse des taux d'intérêt réels qui fit suite au changement de politique monétaire en 1979 n'a pas créé la crise dont les principaux symptômes apparurent dans les années 1970. La crise est bien un phénomène structurel qui renvoie aux tendances du capitalisme. *La hausse des taux d'intérêt prolongea, en fait, les effets de la crise.*

Figure 1 - France: taux de profit des sociétés non financières, avant versement des intérêts (1) et après (2), en %.

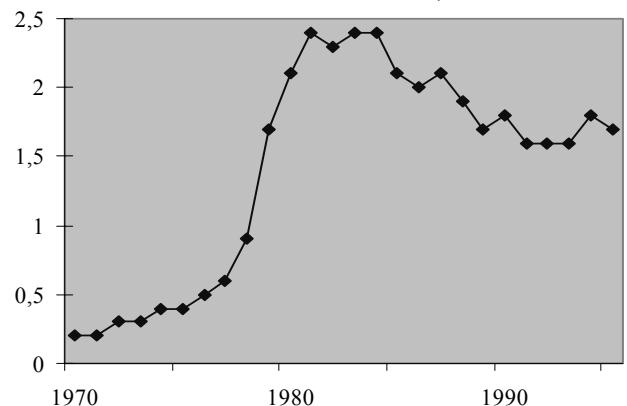


La variable synthétique qui décrit le mieux ces évolutions, est le taux de profit des sociétés non financières. La figure 1 en donne deux mesures pour la France depuis 1970¹. Abstraction faite des intérêts (nets des intérêts reçus), le taux de profit, dont la décroissance avait été le facteur principal de la crise, amorçait une remontée depuis 1983 environ. Ce taux de profit, décrit par la première courbe, retrouva presque, en 1990, son niveau de 1970. Comme le montre la seconde courbe, pratiquement tout le bénéfice de cette restauration fut prélevé par les créanciers. Après paiement des intérêts, les nouvelles oscillations du taux de profit ne dépassèrent guère le niveau de 1980, deux fois plus faible que celui de 1970. Lorsqu'elles le purent, les entreprises furent devant l'endettement, modifiant la structure de leur

financement et restreignant dramatiquement leurs investissements. Cette ponction du profit par la finance joua ainsi un rôle majeur dans la perpétuation de la crise et du chômage.

Il est bien connu que les méfaits de ce prélèvement ne se limitèrent pas aux entreprises. Tous les agents endettés furent touchés. Le coût de la dette publique, dont le financement devait être renouvelé aux nouveaux taux, devint rapidement insupportable, précipitant le freinage des dépenses publiques (le flux des ressources étant en outre ralenti par la prolongation de la croissance lente). Abstraction faite de la charge d'intérêts, les budgets seraient demeurés approximativement équilibrés !

Figure 2 - Pays en développement: rapport au PIB des intérêts sur la dette, en %.



Ce prélèvement heurta violemment les pays endettés du tiers-monde. C'est un fait souvent dénoncé, mais il faut bien mesurer l'ampleur du phénomène. Le taux d'intérêt réel apparent² pour l'ensemble des *pays en développement*, selon la nomenclature de la Banque mondiale, passa brutalement des taux négatifs (qui permettaient l'endettement) à des taux fortement positifs au début des années 1980. La figure 2 décrit l'évolution de la part des intérêts dans le PIB de ces pays, témoignant de leur envolée lors du changement de politique³. Lorsqu'on le mesure en dollars (corrigés pour l'inflation américaine), l'effondrement du PIB de ces pays est spectaculaire. Dans cette mesure, il retrouve à peine en 1996, son niveau de 1979. Tout ne tient pas au poids de la dette, mais beaucoup.

Ces trois illustrations du choc que représenta la politique de hauts taux d'intérêt et de désinflation, se prolongent dans le parti que la finance tira de la pression qu'elle avait ainsi elle-même créée. Les entreprises se tournèrent de manière privilégiée vers les marchés boursiers, redonnant aux actionnaires la haute main sur les objectifs des entreprises ; les dépenses publiques, et notamment sociales, furent placées sous haute surveillance ; les politiques néo-libérales furent étendues progressivement à l'ensemble du monde, à travers les crises de la dette ou les crises financières en général. En prolongeant la crise, la finance en perpétua tous les effets, en particulier la pression exercée sur le coût salarial.

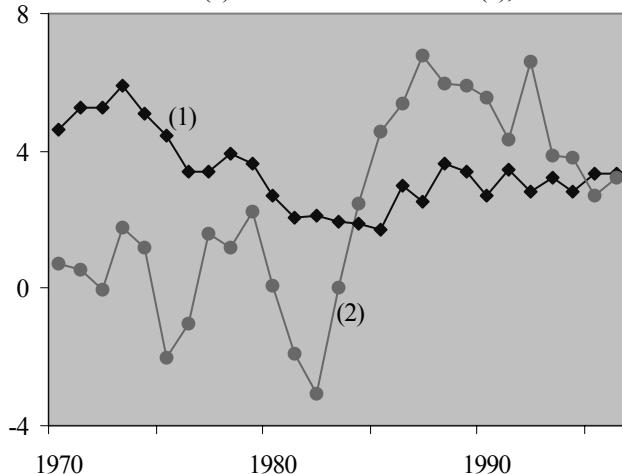
On nous objectera que tous souffrissent de la crise, même les prêteurs, et que personne n'a avantage à ce que se perpétue une situation défavorable. La suite montre que non.

¹ Le profit est l'excédent net d'exploitation diminué des impôts. Il est divisé par le capital fixe hors logement. Les intérêts soustraits pour la seconde courbe recouvrent les intérêts nets et une correction pour la dépréciation de la dette due à l'inflation. Les séries pour les figures 1, 3 et 4 proviennent de l'INSEE.

² Le rapport des intérêts payés au stock de dettes, corrigé par le taux de variation des prix.

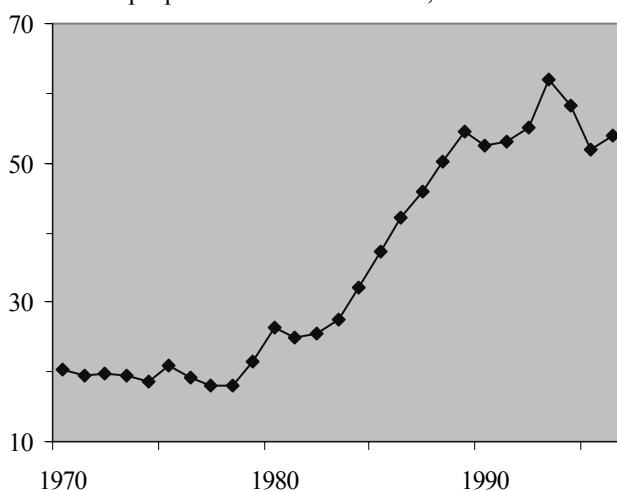
³ Les données sont celles de la Banque mondiale.

Figure 3 - France: taux de profit des sociétés non financières (1) et du secteur financier (2), en %.



L'inflation des années 1970 avait bien fait porter une partie du poids de la crise aux créanciers ; le changement de politique renversa cette situation, les créanciers bénéficiant finalement de la crise. Le secteur financier avait maintenu tant bien que mal sa rentabilité depuis le début des années 1970. Les intérêts nets qu'il percevait (sa principale source de revenu) représentaient entre 2 et 3 % du PIB. Au début des années 1980, ce taux augmenta progressivement et doubla en dix ans. Une image similaire apparaît pour les ménages créanciers et actionnaires (la fraction la plus aisée de la population). Les intérêts et dividendes représentaient moins de 4.5 % du revenu des ménages ; ce taux connut presque le même doublement.

Figure 4 - France: rapport au PIB des fonds propres du secteur financier, en %.



A la suite du changement de politique de 1979, le rapport entre la rentabilité des entreprises financières et celle des entreprises non financières s'inversa. C'est ce que montre la figure 3⁴. La rentabilité du secteur financier, très inférieure dans cette mesure à celle du secteur non financier, connut une hausse formidable et soudaine, qui se traduit sur la figure par le croisement des courbes et l'envolée de la rentabilité du secteur financier.

⁴ Le secteur financier s'entend hors assurances. On ne peut mesurer la rentabilité de la finance selon la définition de la figure 1. La comparaison des rentabilités est possible dans la définition suivante. Partant du profit après impôts et intérêts nets, et tenant compte de la dépréciation de la dette due à l'inflation, on ajoute les dividendes reçus et on soustrait les créances non recouvrées, passées en pertes. Le dénominateur est la valeur nette globale.

Comme le soutenaient déjà les classiques et Marx, les écarts de rentabilité commandent les choix d'investissements des capitalistes entre diverses activités. Ce processus atteignit en France une ampleur prodigieuse. Les capitaux se ruèrent vers la finance dans des proportions probablement sans précédents, attirés par la forte rentabilité du secteur financier. C'est ce que montre la figure 4 décrivant le rapport des fonds propres du secteur financier au PIB. Ce rapport donne une mesure de l'importance de ce secteur dans l'économie, par la masse des capitaux qui y sont investis. Ce taux passa en une dizaine d'années de 20 % à 55 % : on peut parler d'explosion.

3 - Est-il trop tôt pour dresser un bilan ?

Le bilan du néolibéralisme que tente d'établir cette brève étude, en termes de coûts et d'avantages, est sans équivoque : coûts pour les uns, avantages pour les autres. C'est bien à une logique de classe qu'on est confronté ici.

Ce bilan mériterait certainement d'être nuancé. Les restructurations du système productif dans lesquelles la finance est partie prenante, ne sont sans doute pas étrangères à la restauration de la rentabilité du capital qui se fait jour désormais, indépendamment du paiement des intérêts.

La principale insuffisance de ce bilan tient pourtant à ce qu'il laisse de côté la question de l'instabilité financière. On peut noter incidemment, dans la continuité des séries présentées ici, que la croissance démesurée que décrit la figure 4 est évidemment porteuse d'une menace considérable pour l'avenir. Les crises financières constituent bel et bien une composante majeure du *coût* du néolibéralisme. Une crise généralisée porterait la mesure à son comble. On ne peut s'empêcher d'évoquer la crise de 1929, qui fit suite à la première grande hégémonie de la finance moderne. Les points communs sont forts. Leur discussion dépasse le cadre de cette étude.

PUBLICATIONS

En raison de l'abondance des annonces de séminaires, il n'est pas possible d'insérer dans ce numéro les publications qui nous sont parvenues.

Thèses
Séo Hwan Joo, *Diversification industrielle des changements du système d'apprentissage : le cas de l'économie coréenne*, Thèse EHESS, Paris, 30 juin 1998

AU SOMMAIRE DES REVUES

Buenos Aires « Pensamiento Economico »

Directores : Albornoz Facundo – Anllo Guillermo – Starosta Guido.

Suscripciones, correspondencia, contribuciones, réplicas y cualquier otra información dirigirse a :

Pueyrredon 2110 piso 1º, C.P. 1119

Tél. 342-8310 – Fax. 803-5579 – E-mail ganllo@unq.edu.ar

Nº 1 – Otoño de 1996

Coriat Benjamin, Dosi Giovanni, « Apprendido a gobernar y solucionar problemas : sobre la co-evolución de capacidades, conflictos y rutinas organizacionales ».

Lopez A.F., « Las ideas evolucionistas en economía : una visión de conjunto ». **Katz C.**, « La concepción marxista del cambio tecnológico ».

Sont déjà parus les n° 2 et 3 de la revue.

VIENT DE PARAÎTRE

L'EUROPE DES RELATIONS SOCIALES

Institutions et Économie

Sous la direction de **Henri Nadel**,

Paris, Ed. L'Harmattan, septembre 1998

SOMMAIRE

Chapitre 1 - (Introduction) - Le dialogue social européen. Institutions et économie. *Henri Nadel et Robert Lindley*

Chapitre 2 - L'évolution des relations industrielles en Europe, quelques faits stylisés. *Renaud du Tertre*

Chapitre 3 - États-Unis : crise et avenir incertain des relations industrielles : autour des travaux de la commission Dunlop. *Ray Marshall*

Chapitre 4 - Les relations salariales en Europe : le cas de l'automobile. *Jean-Pierre Durand*

Chapitre 5 - La libéralisation des transports aériens en Europe et son effet sur la productivité et les relations industrielles. *Patrick McGowan*

Chapitre 6 - L'Europe face aux nouveaux pays industrialisés, une tentative d'approche globale. *Pascal Petit et Terry Ward*

Chapitre 7 - La logique des stratégies politiques de classe dans l'espace transnational. *Wolfgang Streeck*

Chapitre 8 - Comment favoriser la coopération dans des sociétés conflictuelles ? *Robert Boyer*

Annexe : liste des participants aux Tables Rondes du Dialogue social.

COMPTE RENDU DE LECTURE

« A DUTCH MIRACLE »

Jelle Visser & Anton Hemerijck

Amsterdam University Press, 1997

par **Nicolas CANRY**

Alors qu'au début des années 1980, les Pays-Bas étaient l'un des pays industrialisés les plus fortement touchés par le chômage, l'économie hollandaise compte aujourd'hui avec l'un des taux de chômage les plus faibles d'Europe (environ 6 %), ce pays faisant partie des premiers qualifiés pour l'Euro. Certains voient ainsi dans l'économie hollandaise un exemple à suivre pour bon nombre de pays européens faisant face à un chômage de masse.

De fait le taux de croissance des emplois y est, entre 1983 et 1993, quatre fois supérieur (+ 1,8 % par an) au taux moyen des pays de l'UE (+ 0,4 %). Cet écart reste considérable, bien que moindre, quand la croissance de l'emploi est calculée en heures de travail.

Pour analyser le 'miracle hollandais', les auteurs procèdent à une étude de l'histoire économique du pays depuis l'après-guerre. Ce travail s'effectue autour du concept de *corporatism*, traduisant l'idée que le conflit entre groupes d'intérêt représentant respectivement le capital et le travail (syndicats, organisations patronales...) est inséré dans un ensemble d'institutions étatiques sur lesquelles ces groupes vont pouvoir s'appuyer pour parvenir à un compromis. En retour, ces groupes reconnaissent et acceptent la politique économique menée par l'État. Le concept de *corporatism* renferme ainsi un mouvement double, l'un allant de l'État vers les acteurs sociaux (que les auteurs appellent 'intégration institutionnelle' de l'État dans la société), l'autre effectuant une trajectoire exactement inverse (le 'soutien sociétal' envers l'État). L'intégration institutionnelle, tout comme le soutien sociétal, peuvent être plus ou moins importants selon les époques.

En croisant ces deux 'axes', les auteurs dégagent quatre grands types (on pourrait presque parler de 'stades', la composante évolutionniste étant ici évidente) de *corporatist governance*, auxquels ils vont rattacher des périodes ou des événements majeurs de l'histoire économique néerlandaise : *innovative corporatism* (mise en place des institutions, fort soutien sociétal) dans l'immédiat après-guerre, puis en 1991, avec le lancement de politiques actives de

l'emploi autour de structures tripartites nouvelles ; *responsive corporatism* (forte institutionnalisation - routines/fort soutien sociétal), pour la période 1950-1965 et les années 1980 ; *immobile corporatism* (forte institutionnalisation/déclin ou disparition du soutien sociétal, années 1965-1980 aux Pays-Bas) ; *corporatist disengagement* si l'État use alors de son pouvoir pour imposer aux groupes sociaux de nouvelles lois et/ou institutions (tentative de réforme du *welfare state* en 1993).

La grille d'analyse montre, avec beaucoup de clarté, comment les interactions entre les acteurs (y compris bien sûr l'État) façonnent les différentes formes de *corporatism*. Les auteurs nous présentent alors le 'mode de régulation néerlandais' : dans l'immédiat après-guerre, la constitution d'un compromis salarial articulé autour d'organisations bi - ou tripartites et d'une formation des salaires quasiment administrée par l'État, assure aux entreprises une forte compétitivité, reposant sur des normes de salaires assez faibles. Dans les années 1960, les syndicats revendentiquent un partage de la croissance qui soit plus favorable aux salariés. En une décennie, les Pays-Bas deviennent ainsi une économie à hauts salaires. La persistance de revendications salariales fortes devient difficilement supportable pour les entreprises au cours des années 1970. Les relations entre partenaires sociaux se détériorent, les syndicats refusant par ailleurs toute tentative étatique de contrôle des salaires.

L'accord bipartite de Wassenaar en 1982 rétablit un compromis salarial tenant compte des contraintes externes s'imposant désormais au pays. Les partenaires sociaux, s'accordant sur la nécessité de restaurer les profits d'entreprises (impliquant donc une modération salariale très sévère), ont assuré le retour à l'état de *responsive corporatism*. C'est selon les auteurs l'un des facteurs essentiels ayant conduit le pays au 'miracle'.

L'accord de Wassenaar a aussi été l'occasion pour les syndicats de revendiquer une réduction collective de la durée du travail (l'objectif étant d'arriver à la semaine de 32 heures en 1990). Comme le soulignent les auteurs, la semaine de 32 heures s'est effectivement réalisée aux Pays-Bas, mais pas comme l'auraient souhaité les syndicats. En dépit d'un accord instaurant, en 1984, la semaine de travail de 38 heures, la 'réduction' de la durée du travail a surtout été la conséquence de l'essor massif du travail à temps partiel, qui a contribué à la croissance importante du nombre d'emplois.

La modération salariale des années 1980, en réduisant sensiblement le pouvoir d'achat des ménages, aurait en fait incité les femmes (dont le taux d'activité au début des années 1980 est encore très faible dans ce pays) à rentrer sur le marché du travail. Celles-ci auraient surtout recherché des emplois à temps partiel (deux tiers des femmes ont un emploi à temps partiel en 1996, contre 'seulement' 32 % en France, par exemple), les structures de garde d'enfants étant insuffisamment développées aux Pays-Bas. Ce boom du travail à temps partiel (36,5 % des emplois totaux en 1996, contre 5,3 % en France) aurait donc correspondu à une demande émanant à la fois de l'offre et de la demande sur le marché du travail. Ainsi se serait instauré aux Pays-Bas le modèle du *one-and-a-half jobs* par ménage.

L'autre aspect marquant des années 1980 est l'accélération du nombre de bénéficiaires du régime dit d'invalidité, 'écartant' près d'un million de personnes de la population active en 1993. L'aggravation des déficits publics ainsi induits, et la généralisation, selon le terme des auteurs, d'un *welfare without work*, amène l'État à prendre des mesures visant à réduire le montant des allocations versées et à en durcir les conditions accès. Ces mesures s'accompagnent d'une volonté forte de substituer aux politiques passives de l'emploi des politiques plus actives (suivant en ce sens l'exemple suédois). Là encore la volonté politique forte de l'État de réformer le *welfare state* dans un contexte de mondialisation participerait au succès du 'modèle', même si les avancées restent dans ce domaine encore assez modestes.

Selon J. Visser et A. Hemerijck, la sortie de crise aurait donc en grande partie reposé sur les principes énoncés par le célèbre 'théorème' d'H. Schmidt, et sur une politique de désinflation compétitive forte.

On notera cependant que l'orientation économique suivie par les

Pays-Bas (au début des années 1980) se distingue fort peu de celle d'autres pays européens, notamment la France. Pourtant ces deux pays vont par la suite connaître des trajectoires fort contrastées, l'économie française montrant bien que les enchaînements Profit-Investissement-Emploi et Modération Salariale-Exportations-Emploi n'ont rien d'automatique. Le cadre institutionnel de chaque pays a en effet une incidence forte sur l'apparition ou non de telles dynamiques. Si donc les enchaînements économiques présentés ci-dessus se sont effectivement produits aux Pays-Bas, c'est grâce à des facteurs institutionnels *propres* à ce pays. C'est l'analyse de ces spécificités institutionnelles (et pas uniquement les dynamiques qu'elles permettent d'engendrer) qui devraient permettre de mieux comprendre le miracle hollandais.

Certes la modération salariale aux Pays-Bas a été plus stricte qu'en France depuis 15 ans, mais la France reste néanmoins parmi les Pays d'Europe où elle a été menée avec le plus de vigueur, sans résultat probant en matière d'emploi. Le fait que la politique de modération salariale se soit mise en place autour d'un compromis entre partenaires sociaux aux Pays-Bas et pas en France (le tournant de la rigueur de 1982-1983 correspondant plus, selon nous, en France à un *corporatist disengagement*) constitue sans doute une différence importante entre les deux pays, même si cela ne peut tout expliquer. Aux Pays-Bas, les acteurs ont parfaitement assimilé les contraintes s'imposant à une petite économie ouverte. Le compromis hollandais n'a cependant pas empêché un rapport de force plutôt favorable au capital, comme l'atteste l'échec des syndicats néerlandais à faire accepter aux organisations patronales une réduction collective du temps de travail dans les années 1980.

La principale faiblesse de l'ouvrage repose donc à notre avis sur l'insuffisante étude du mode de régulation dans son ensemble. En limitant leur cadre d'analyse au concept de *corporatism* (et à l'importance du rôle de l'État qui s'y rattache), les auteurs n'offrent-ils pas alors au lecteur une vision incomplète du 'Dutch Miracle' qu'ils prétendent expliquer ?

ANNONCES DE SÉMINAIRE

« Les économies à régime rentier à l'épreuve de l'ouverture extérieure », 1-2 octobre 1998, Aix-en-Provence.

Le GREQAM (UMR CNRS 6 579) en collaboration avec l'IDEP organise à la Faculté de sciences économiques d'Aix-en-Provence, une table ronde sur le thème : « Les économies à régime rentier à l'épreuve de l'ouverture extérieure ». L'idée de cette rencontre est liée au séminaire « Théorie de la Régulation et Économie du Développement » que R. Boyer et M. Vernieres animent depuis 1996 au CEPREMAP.

L'objectif scientifique de cette table ronde est double : approfondir la notion de régime rentier d'accumulation d'une part, et évaluer son apport à l'analyse économique du développement d'autre part.

Grâce aux recherches sur les économies d'Amérique Latine, nous savons à présent que, dans la typologie des économies en développement, le régime rentier est le cas le plus répandu. Mais nous savons aussi que celui-ci se différencie selon les pays ; de plus, pour un même pays, le régime varie selon les périodes.

La différenciation par pays est fonction du type dominant de rente et du type d'industrialisation auquel est associé un mode de régulation. La mise en évidence de ces critères de différenciation appelle une comparaison internationale entre économies de même type ou de type différent. C'est ce que propose cette rencontre, qui

sera consacrée à la confrontation de travaux menés séparément sur le Chili, le Venezuela et l'Argentine d'une part, et sur certains pays du Maghreb et du Machrek, d'autre part.

La variabilité des régimes rentiers dans le temps est encore plus intéressante à considérer car elle implique de mesurer les transformations d'un seul et même régime rentier, susceptible, soit de changer de modalité rentière, soit d'en sortir. Une analyse fine des transformations des formes institutionnelles les plus essentielles induites par l'ouverture commerciale et financière récente est alors indispensable pour jauger l'ampleur et la direction de la dynamique de changement à l'œuvre dans chacune des économies considérées. C'est ce à quoi s'attacheront également les interventions qui seront présentées lors de cette table ronde.

Responsable scientifique et contact :
Larbi TALHA, chercheur au GREQAM.
E-mail : **Erreur! Signet non défini.**

DÉBATTRE DE L'APPROCHE DE LA RÉGULATION

Lors de la dernière assemblée générale de l'Association « Recherche et Régulation », les participants sont tombés d'accord sur la nécessité de (re) débattre sur le fond de cette « Approche de la Régulation » qui nous rassemble. La formule proposée est la suivante :

- Constitution **d'un groupe de travail** se donnant comme objectif de répertorier et cadrer, en quelques séances, les questions en débat en sorte de déboucher sur l'étape suivante,
- Organisation d'une **rencontre** sur les thèmes retenus, avec appel à contributions.

La première réunion du groupe de travail, auquel sont invités à participer tous ceux qui le souhaitent, aura lieu le :

MARDI 6 OCTOBRE 1998 : 14 h 00 – 17 h 00
CEPREMAP 142 rue du Chevaleret
75013 PARIS (salle 410 – 4^{ème} étage)

Peut-on dire qu'une même approche commande les travaux passés et présents des régulationnistes ? Est-on en présence d'une même vision de l'économie capitaliste et d'une même méthode pour en comprendre (théoriquement) la dynamique dans tel volume d'espace-temps ?

La réponse est contradictoire. En tant qu'ils se distinguent nettement de ceux qui sont menés à partir d'autres approches économiques, le singulier convient. Mais cette approche **singulière** n'en est pas moins **plurielle**. Pour l'heure, la singularité de « l'Approche de la Régulation » tient à une unité et une continuité dans un certain nombre de propositions minimales. Bien qu'elles soient positives, le propre de ces propositions est de poser autant (plus) de questions qu'elles n'en résolvent. Ainsi envisagé, notre débat implique de délimiter précisément ces **questions communes**. Sans que cette liste ait quelque prétention à l'exhaustivité, j'en retiens cinq :

- **Première question** : qu'est-ce que le marché ?
- **Seconde question** : le capitalisme est-il l'horizon indépassable de l'économie monétaire ?
- **Troisième question** : comment concevoir le rapport salarial ?
- **Quatrième question** : de quelle nature est la relation Etat-économie ?
- **Cinquième question** : faut-il passer par les individus ?

Ces questions n'épuisent pas tous les aspects de l'Approche de la Régulation en discussion. Elles relèvent d'un premier niveau, relatif à notre approche du capitalisme. Le débat à leur propos, doit nous conduire à remonter à des questions relatives au niveau général de la vision de la vie des hommes en société qui sous-tend cette Approche. Ces questions concernent alors le pouvoir, la propriété, les ressources mobilisées dans toute activité, le rôle des institutions dans la distanciation spatio-temporelle. La démarche proposée est de ne pas les aborder d'entrée de jeu.

Bernard BILLAUDOT



Informations à suivre sur le site Web de l'association.

L'atelier de recherche RST (Régulation & Secteurs & Territoires) tiendra sa prochaine réunion le **20 novembre 1998 à Toulouse**.

Pour tout renseignement sur le programme et l'organisation de cette journée de travail.

Contactez Jean-Pierre Gilly, au LEREP,

E-mail : gilly@univ-tlse1.fr

**ORGANISATION D'UNE JOURNÉE D'ÉTUDES DE
L'ASSOCIATION RECHERCHE ET RÉGULATION,**

LES 27 ET 28 NOVEMBRE 1998 À AIX-EN-PROVENCE

Thème : "Convergences et divergences de l'approche de la régulation, de l'analyse sociétale et du courant 'conventionaliste' dans l'analyse des capacités d'innovation des pays"

L'intérêt scientifique des analyses en termes de « capacité d'innovation des pays », pour appréhender les transformations de paradigmes productifs, nous invite à réfléchir sur la façon dont les approches françaises, telles que celle de la « régulation » (AR), « l'approche sociétale » (AS), ou celle par les « conventions » (AC), traitent plus spécifiquement de ces questions dans leurs travaux récents. Ces approches ont au moins deux points communs essentiels. Premièrement, elles mobilisent une analyse de type « systémique » pour comprendre les transformations des systèmes productifs et leur lien avec la croissance et l'emploi, sous l'hypothèse d'émergence d'un nouveau paradigme technico-économique. Deuxièmement, les comportements des acteurs (qu'ils soient « institutionnels » ou « groupes sociaux », collectifs ou individuels) restent moins présupposés selon le référentiel de la rationalité néo-classique, qu'étudiés dans leur réalité téléologique et sociétale dans la perspective d'une heuristique du changement. De plus, ces approches convergent pour exprimer que ces transformations concerneraient autant la dimension technologique des systèmes techniques, que des dimensions organisationnelles, sociales et institutionnelles de l'économie, ceci tant au niveau « micro », (en particulier de l'entreprise étudiée dans son environnement), que « méso » du secteur ou de l'espace inscrit dans un territoire (région, ville, district,...) et enfin « macro ».

Enfin, ces approches utilisent des notions communes telles que celles d'institution, d'organisation, d'acteurs de trajectoire et d'espaces, dont elles s'efforcent peu ou prou de comprendre dans le cadre d'une économie de la connaissance, les constructions, « déconstructions » et reconstructions. De telles proximités favorisant complémentarités et convergences, n'excluent pas pour autant les contradictions et divergences mais en rendent féconde la discussion. Le thème retenu des « capacités d'innovation des pays » semble particulièrement bien se prêter à ce travail d'analyse critique.

Trois sessions de travail sont prévues :

- La première (vendredi matin) porte sur « L'analyse des spécificités nationales dans les transformations des systèmes productifs ». Interviendront : Bob Hanke, Marc Maurice, Robert Salais, David Soskice, Michael Storper et Bruno Théret.
- La deuxième session (vendredi après midi) porte sur le thème "Construction sociale des marchés du travail, gestion des compétences et capacités d'innovation de l'entreprise". Les intervenants prévus sont : Liem Hoang Ngoc, Nohara Hiroatsu, Caroline Lanciano et Eric Verdier.
- La troisième séance (samedi matin) porte sur "L'évolution des relations entre science, innovation technologique et structures productives : niveaux d'analyse, méthodes et concepts. Les intervenants prévus sont : Bruno Amable, Robert Boyer, Anne Branciard, Michel Callon, Martine Gadille, Alain d'Iribarne et Pascal Petit.

Laboratoire d'accueil : LEST-CNRS.

Contact : Martine Gadille (gadille@univ-aix.fr),



informations à suivre sur le site Web de l'association.

« Changement institutionnel et performances macroéconomiques : marché du travail, système financier et innovations technologiques »,

Paris le 23 et 24 octobre 1998

Organisé par l'URA 922 "Régulation, ressources humaines et économie publique" en collaboration avec le CEPREMAP et le GDR "Théories et méthodes de la macroéconomie".

Contacts : **Erreur! Signet non défini.**

bruno.amable@cepremap.cnrs.fr

Séminaire ARC2

Programme des séances du 1^{er} trimestre 1998

Le séminaire ARC2 se tiendra comme les années précédentes, le lundi de 17 à 19 heures au CEPREMAP, 4^{ème} étage (salle 410).

21 septembre 1998 : « *L'entreprise néo-libérale* » par Thomas COUTROT

5 octobre 1998 : « *Monnaie, dette, souveraineté et confiance* » présentation de l'ouvrage collectif « *La monnaie souveraine* », Michel AGLIETTA et André ORLEAN (Eds)

9 novembre 1998 : « *Sur la crise du modèle japonais* » (table ronde)

7 décembre 1998 : « *A propos de l'union monétaire européenne* » par Philippe ARESTIS et Malcom SAWYER

Les dates retenues pour 1999 sont :

11 janvier, 1^{er} février, 8 mars, 12 avril, 3 mai et 7 juin
Contact : Catherine Bluchetin au 01 40 77 84 15.

E-mail : catherine.bluchetin@cepremap.cnrs.fr

Association Recherche et Régulation

JEUDI 17 DECEMBRE 1998

au CEPREMAP 142, Rue du Chevaleret 75013 Paris
17h15 -19 h Assemblée Générale ordinaire réservée aux membres de l'Association R&R à jour de leur cotisation.

Ordre du jour

- I - Bilan de l'activité de l'Association 1997-1998
- II - Bilan financier et budget prévisionnel.
- III - Election et renouvellement des membres du Conseil d'Administration.
- IV - Répartition des responsabilités au sein du Conseil d'Administration.
- V - Questions diverses (en fonction des demandes des adhérents en réponse à la présente convocation).